

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine - AVAP -



Commune d'Oppède (84)

RAPPORT DE PRÉSENTATION Approche environnementale

Document N°6/9

Mars 2017



Parc
naturel
régional
du Luberon



Chargé d'étude de l'AVAP:
Parc naturel Régional du Luberon,
Service Paysage, Urbanisme, Architecture & Patrimoine,
Patrick COHEN, architecte du patrimoine
Pierre PROUILLAC, assistant
Marion EYSSETTE, assistante



INTRODUCTION

L'approche consacrée à l'environnement s'attache essentiellement à relever les éléments qui participent de la démarche de développement durable qu'il convient de prendre en compte, tant en termes d'atouts que d'inconvénients dans le cadre d'un traitement du tissu urbain, sa cohésion, ses compositions... Il s'agit d'une approche non pas fondamentale mais appliquée qui dégagera principalement des problématiques particulières dont celle relative aux économies d'énergie et à l'exploitation des énergies renouvelables.

I - GÉOMORPHOLOGIE

I-1. Topographie

Le territoire de la commune, s'étend sur le massif du Luberon et la vallée du Calavon. Il se partage en cinq zones bien distinctes dans le paysage :

- Le Luberon, sur la partie sud du territoire, dont la végétation est très variée, sèche sur les versants et humide dans les vallons.
- Les contreforts du Luberon
- Les collines
- Les collinettes
- La plaine au nord

I-2. Les unités géologiques

Oppède comprend trois unités géologiques très différentes entre elles mais individuellement d'une grande homogénéité.

La partie sud de la commune, sur le versant nord du Petit Luberon, est constituée de calcaire urgonien. Le calcaire blanc, d'une épaisseur de 300 mètres est très pur (sans argile) et d'une grande dureté. Les eaux de ruissellement y creusent des vallons rocheux et encaissés. Ce calcaire est un témoin de la mer récifale qui, il y a de cela 110 millions d'années, couvrait une grande partie de la Provence. Dans ces eaux chaudes, rudistes et coraux édifiaient des récifs. On trouve quelquefois leurs restes fossilisés. Ce premier ensemble appartient à l'unité anticlinale du Petit Luberon.

Le second ensemble est beaucoup plus récent et correspond aux dépôts du Miocène du synclinal Calavon (Burdigalien et Helvétien). Il y a 20 millions d'années, la mer revient envahir le territoire. Le Luberon est déjà ébauché et forme une île. Contre ce relief, viendront se déposer des grès, des molasses, des sables quelquefois très fossilisés (coquilles Saint-Jacques, oursins, dents de requin...). Dans la région d'Oppède, un banc de molasse gréseuse et dure forme une série de cuestas en chevrons adossées au Luberon et souvent exploités comme pierres de taille. Seuls affleurent les sables marneux du Burdigalien, surmontés par ceux très épais (100 à 200 mètres) de l'Helvétien qui tapissent le fond de vallée du Calavon-Coulon.

Le troisième ensemble est le plus récent. Ce sont les alluvions de la plaine du



Coulon. D'âge quaternaire, ce sont des alluvions récentes et des colluvions, cailloutis charriés le long des pentes, qui constituent des placages très étendus. Ce sont souvent des sables remaniés du Miocène, parfois limoneux et contenant quelques éléments calcaires provenant du Crétacé.

Au nord de la commune d'Oppède, entre la RD900 (ancienne N100) et la rivière du Coulon, on retrouve des alluvions récentes calcaires. Au sud de la rivière du Coulon, une terrasse de raccordement, composée de formations sableuses du Coulon remaniées du Miocène, s'étend jusqu'au début du piémont du versant nord du Petit Luberon.

Entre la rivière du Coulon et le village d'Oppède, on retrouve également une zone composée de bancs molasso-greux du Coulon et de marnes sableuses. Ces marnes sableuses et sables marneux (100 à 150 mètres), deviennent grésomolassiques et un peu zoogènes vers le haut (sur 20 mètres).

La zone montagneuse et escarpée au sud de la commune d'Oppède est constituée de calcaires urgoniens en gros bancs.

I-3 Les unités paysagères

I-3.1 Des massifs calcaires boisés qui ferment le territoire

Les massifs calcaires tels que le Luberon et la Montagnette ferment le territoire communal au sud et constituent des limites visuelles fortes. Le massif du Luberon occupe la partie sud de la commune et domine le vieux village. La Montagnette avec le vieux village perché est le mélange d'une colline boisée et d'un bâti ancien de charme certain qu'il est important de préserver. A partir du vieux village, l'urbanisation s'est développée de manière plus diffuse sur le piémont du massif du Luberon.

I-3.2. Des espaces agricoles à intérêt paysager

La Plaine, bâtie par endroits, garde néanmoins des points forts avec la culture de la vigne très présente dans le paysage.

La plaine agricole du Calavon, marquée par la présence de la vigne avec un paysage largement ouvert : le versant nord du Luberon, ferme l'horizon et le territoire communal au sud.

I-3.3. Le lit du Calavon

Cette entité correspond à la rivière du Coulon-Calavon. Accompagnée de végétaux (ripisylves), elle abrite un patrimoine naturel intéressant (faunistique et floristique) et structure le territoire communal.

I-4.Hydrologie

I-4.1 Le réseau hydrographique sur la commune d'Oppède

Le réseau hydrographique communal est constitué :

- par le Calavon, cours d'eau à caractère méditerranéen qui traverse la commune au nord de son territoire. Il peut connaître des crues imprévisibles et très rapides.



Par ailleurs les extractions effectuées sur l'ensemble de la rivière ont enfoncé le cours d'eau dans ses alluvions et parfois même dans le substratum.

- La Sénancole, affluent du Calavon
- Le Valadas
- de nombreux talwegs, récupérant les eaux de ruissellement, et situés sur tout le flanc du Luberon
- des fossés drainant le nord du village et le village nouveau, dirigés vers le Calavon.

I-4.2 Le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée Corse

La commune est concernée par le SDAGE Rhône Méditerranée approuvé le 20 novembre 2009 par arrêté préfectoral. Ses orientations pour les 6 années à venir sont :

- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux
- Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- Préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

I-4.3 Le SAGE du Calavon-Coulon

La commune d'Oppède se situe dans le bassin versant du Calavon, couvert depuis le 23 avril 2015 par le SAGE du Calavon-Coulon

Les enjeux du SAGE sont :

- Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir,
- Poursuivre l'amélioration de la qualité pour atteindre un bon état des eaux, des milieux et satisfaire les usages,
- Limiter et mieux gérer le risque d'inondation et ses conséquences sur le bassin versant dans le respect du fonctionnement naturel des cours d'eau,
- Préserver et restaurer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques, tout en tenant compte des usages locaux, faire reconnaître et mettre en valeur les patrimoines naturels et culturels liés à l'eau,
- Assurer la mise en oeuvre, l'animation et le suivi du SAGE Calavon-Coulon et développer une culture commune de la rivière.





Parc naturel régional du Luberon

Territoire du Parc naturel régional du Luberon

Commune d'Oppède AVAP

Charte 2021 - Le paysage

Légende

Unités paysagères

- Le Luberon intérieur
- Le Pays d'Apt
- Crête majeure
- Petite crêtes secondaires
- Affleurement rocheux majeur

- Points de vue panoramique majeurs

Nom

- Point visuel majeur (point focal)
- Secteur de requalification paysagères des abords de routes
- Couloir de vue
- Cordons de ripisylve
- Limite communale

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

- Limites de l'AVAP



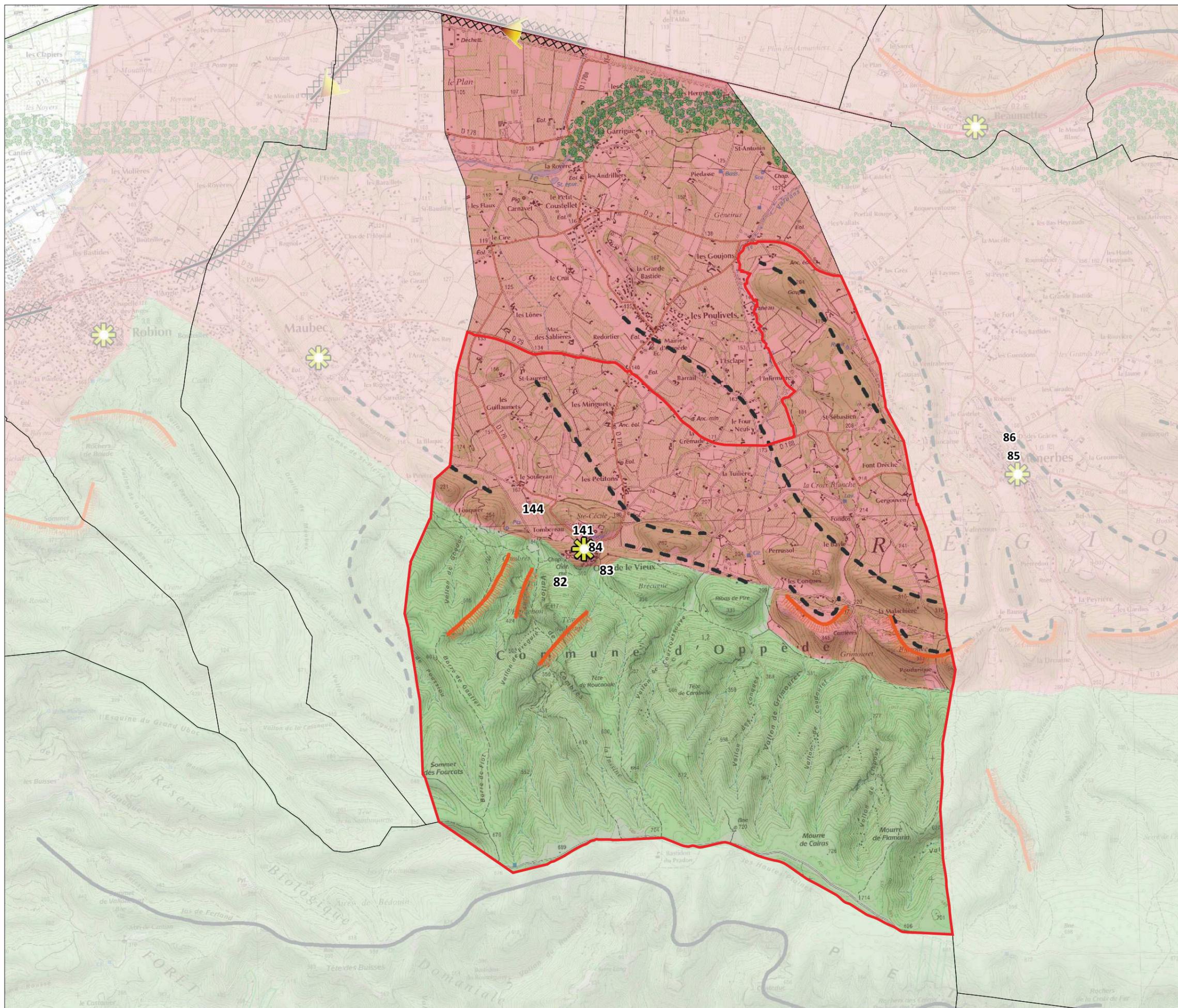
0 0.25 0.5 Kms

1:30 000

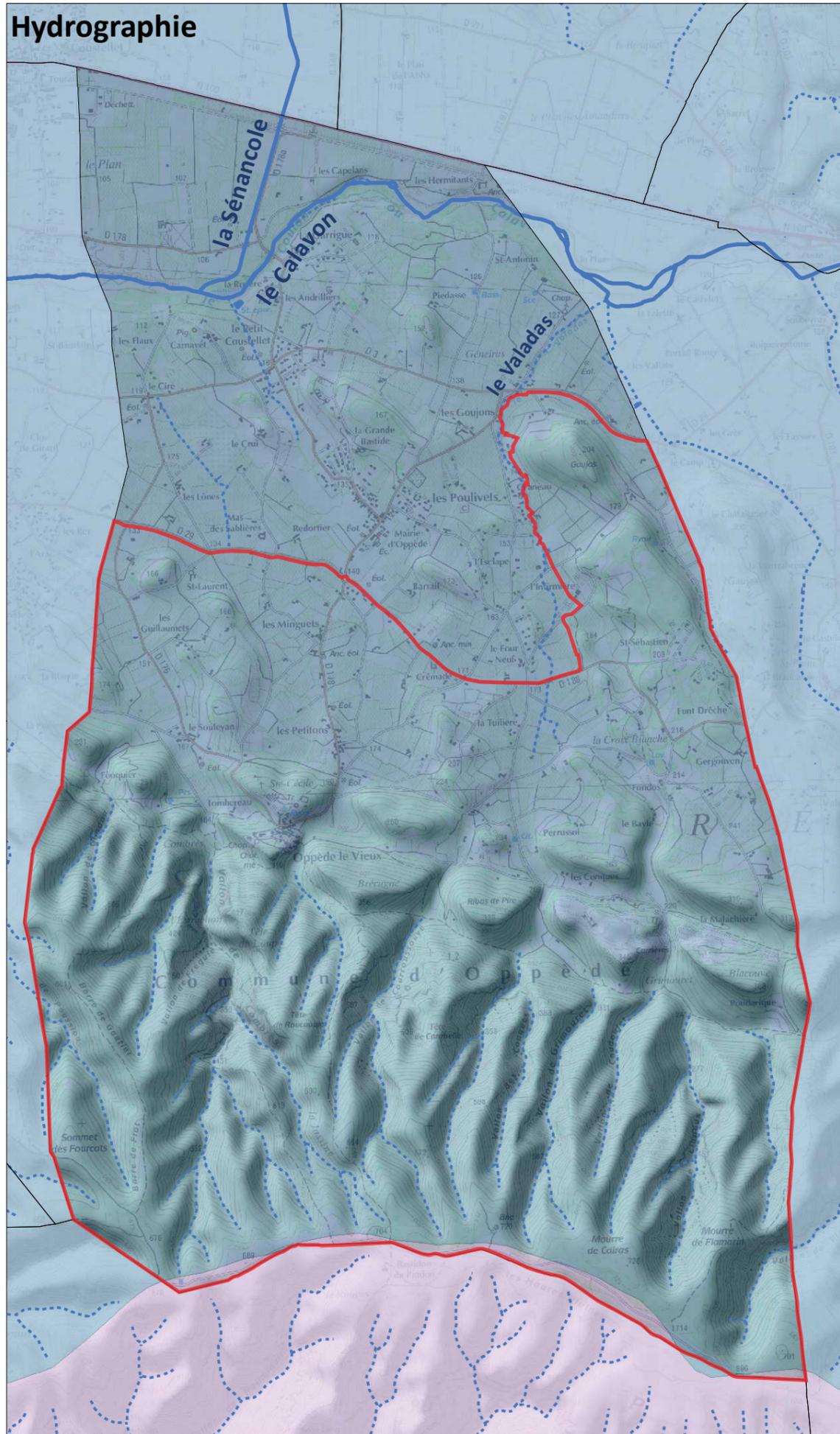
Juin 2014

Sources : PNRL, BD Carto, Scan 25
BaseDeDonnées® ©IGN PFA 2007-2013

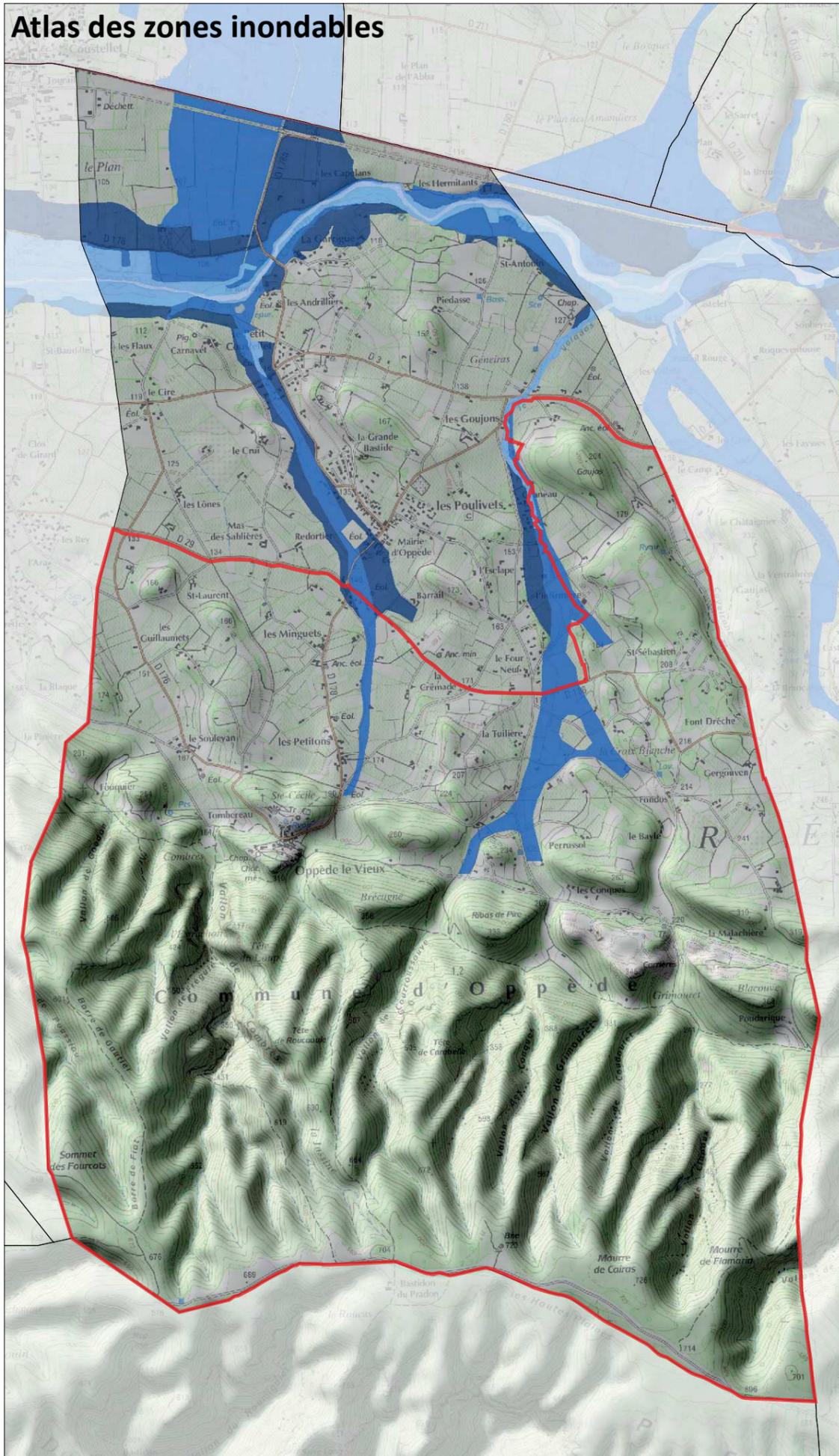
Cartographie : A. HAMEL-SIT-PNR-PACA-Luberon



Hydrographie



Atlas des zones inondables



Parc naturel régional du Luberon

Territoire du Parc naturel régional du Luberon

Commune d'Oppède AVAP Hydrographie et atlas des zones inondables

Légende

Cours d'eau

- Permanent
- - - Intermittent

Zones hydrographiques

- Le Coulon de l'Imergue à la Durance
- La Durance de Mallemort au Coulon

Atlas des zones inondables

- lit mineur
- lit moyen
- lit majeur
- lit majeur exceptionnel
- Limite communale

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

- Limites de l'AVAP



0 0.25 0.5 Kms

1:30 000

Juin 2014

Sources : PNRL, BD Topo, BD Carthage, Scan25, DRAAF 84
BaseDeDonnées® ©IGN PFAF 2007-2013

Cartographie : A. HAMEL-SIT-PNR-PACA-Luberon

II- CLIMATOLOGIE

II-1. Température, Pluviométrie

Oppède le Vieux est installé sur un piton rocheux entre la falaise au sud qui fait face au massif du petit Luberon et la plaine au nord.

C'est un des rares villages du Luberon qui fait face à la plaine du Calavon et qui se trouve donc exposé au nord.

La chaîne du petit Luberon au sud du village constitue un masque important lorsque le soleil est bas dans le ciel (hiver et mi-saison). Au point le plus ensoleillé du village la durée maximale d'ensoleillement est de 5 heures par jour au solstice d'hiver (au lieu de 9 heures pour un endroit plein sud) 9 heures à l'équinoxe (au lieu de 13h pour un endroit plein sud).

Au solstice d'été, le soleil se levant au nord de la ligne est-ouest, l'ensoleillement n'est pas réduit par le petit Luberon.

La situation d'Oppède le Vieux, est donc pénalisante au cœur de l'hiver. Le soleil ne dépasse alors que de quelques degrés au dessus de l'horizon, il s'agit alors d'un soleil rasant qui ne chauffe pas et est facilement masqué.

A l'ombre de la montagne sur le village, s'ajoute celle du village sur lui-même. La variation de l'exposition au soleil peut s'exprimer en 4 zones (cf. Document 3 - Analyse générale, p.11 pour tout détail) :

- La colline Sainte-Cécile
- La bordure de la falaise
- Le front bâti le long du rempart et les alentours de la place de Croix
- Le flanc de l'escarpement

II-2. Risques et nuisances

II-2.1. Le risque Feu de forêt

La commune a intégré les éléments du Projet d'Intérêt Général (PIG) Feux de Forêt, qui concernait les communes du massif du Luberon, (PIG arrêté par le préfet de Vaucluse le 20 novembre 1990 et modifié le 13 novembre 1997 dans le but d'introduire des mesures de protection et de limitation de la construction dans les zones soumises à des risques de feux de forêts) Par ailleurs la commune d'Oppède est également concernée par l'arrêté préfectoral n°2013 049-0003 signé par le préfet de Vaucluse le 18 Février 2013 réglementant l'accès et la circulation dans les massifs forestiers du département de Vaucluse en période de risque incendie important.

Les préconisations ont été transcrites dans le document d'urbanisme, dans le zonage et le règlement. Le Viel Oppède est soumis au risque d'incendie de forêt, aléa très fort (f1).

II-2.2. Le risque inondation

La commune d'Oppède est soumise à plusieurs risques d'inondation :

- débordement de la rivière du Calavon, au nord de la rivière (lit majeur étendu),
- écoulement des eaux de ruissellement provenant du Luberon en direction du



Approche environnementale

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

village

L'élaboration du PPRI du Calavon - Coulon est en cours. Ce PPRI, prescrit le 26/07/02, concerne toutes les communes du bassin versant soit 30 communes du Vaucluse¹.

L'étude hydro géomorphologique, première étape du processus d'élaboration du PPRI, a été réalisée.

II-2.3. Le risque sismique

Le décret du 22 octobre 2011 relatif à la prévention du risque sismique et son nouveau zonage divise le territoire français en 5 zones de sismicité croissante allant de 0 (zone d'aléa faible) à 5 (zone d'aléa fort), selon l'importance des secousses. Les règles constructives parasismiques s'appliquent aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières dans les zones de sismicité 2, 3, 4 et 5.

La commune d'Oppède est classée en aléa modéré (zone de sismicité 3).

Synthèse des enjeux géomorphologiques et climatologiques

La situation géographique du Vieil Oppède, sa topographie, son orientation en font un site remarquable, à plusieurs titres.

Le vieux village est très perceptible depuis les voies d'accès, les vues lointaines donnent une image romantique où se mêlent une végétation abondante, des édifices majeurs et des ruines. L'église, le château et une grande partie du front bâti se détachent entre la montagne et les collines. Plus on se rapproche, plus le village s'impose et emplit tout le paysage, donnant un effet pittoresque saisissant.

La situation d'Oppède à l'ubac du Petit Luberon rend le site très sensible à la question de l'ensoleillement qui doit être pris en compte dans toute gestion de l'occupation du sol en cas de reconstruction de certaines ruines. Cette situation peut se révéler être une contrainte forte au développement et surtout à l'exploitation des énergies renouvelables, tels que le photovoltaïque. Le faible ensoleillement de ce secteur du vieux village, accompagné de la volonté de protection de la silhouette du site historique ne permettra raisonnablement pas de développer l'exploitation des énergies solaires (photovoltaïques et thermiques).

Le village du Vieil Oppède étant soumis aux risques d'incendie de forêt aléas très forts, il est contraint d'observer des mesures de protection et de mise en sécurité des biens et des personnes contre l'incendie, notamment pour l'accès des secours. Ces règles, transcrites dans le Plan d'Occupation des Sols, ne sont pas compatibles avec le développement de nouvelles constructions dans la partie haute du vieux village.

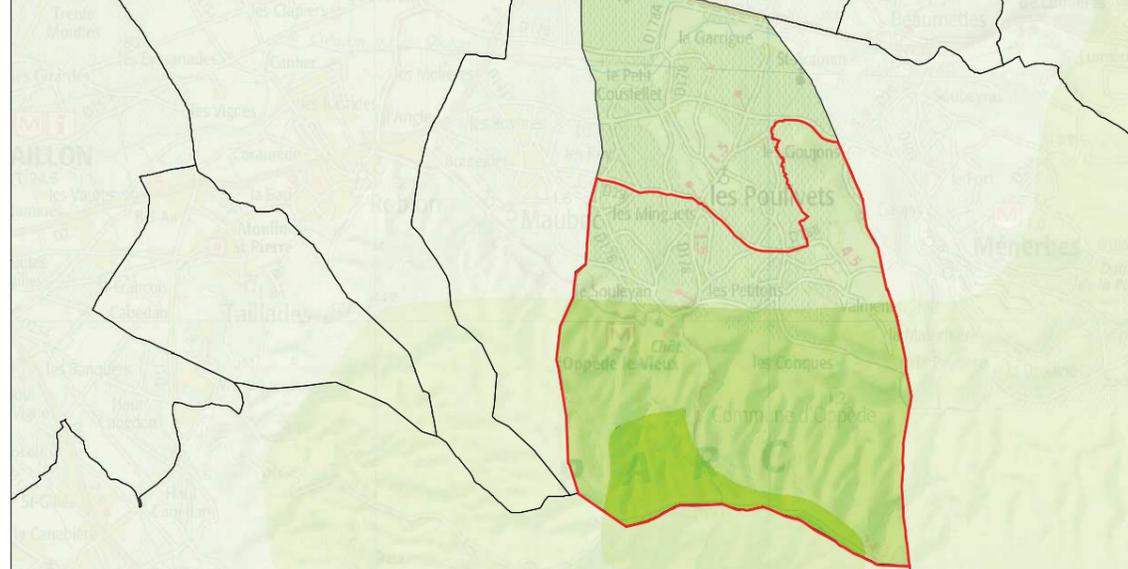
¹ : Viens, Saint-Martin de Castellon, Castellet, Saignon, Caseneuve, Gignac, Rustrel, Apt, Villard, Saint-Saturnin les Apt, Gargas, Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménebres, Goult, Murs, Joucas, Gordes, Saint-Pantaléon, Beaumettes, Oppède, Cabrières d'Avignon, Maubec, Robion, Les Taillades, Cavailon, L'Isle sur la Sorgue, Le Thor et Caumont sur Durance.



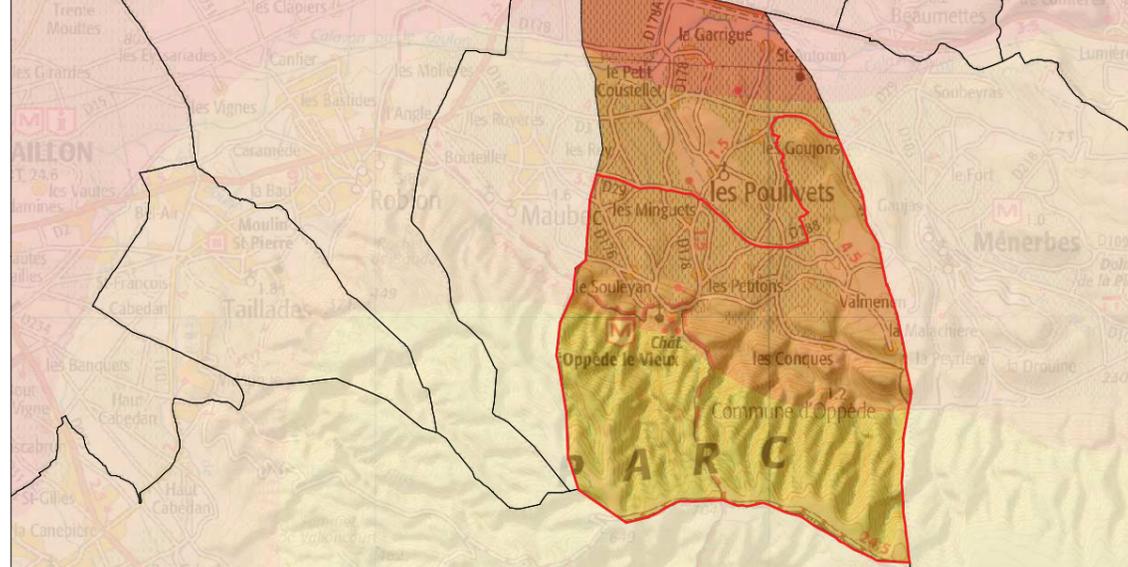
Hypsométrie



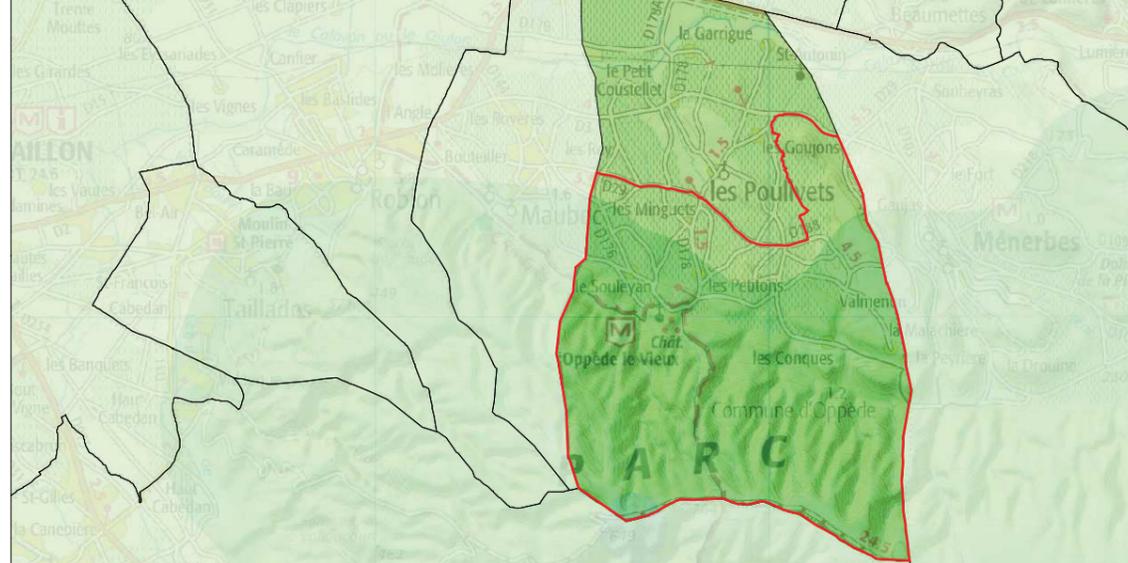
Températures min. moyennes annuelles - 1971-2000



Températures max. moyennes annuelles - 1971-2000



Précipitations moyennes annuelles - 1971-2000



Parc
naturel
régional
du Luberon

Territoire du
Parc naturel régional du Luberon

Commune d'Oppède AVAP Hypsométrie, températures et précipitations

Légende

— Isoligne - équidistance 25 m

Temp. min. moy/an (°C) Temp. max. moy/an (°C)

1 - 2	11.9 - 13
2 - 3	13 - 14
3 - 4	14 - 15
4 - 5	15 - 16
5 - 6	16 - 17
6 - 7	17 - 18
7 - 8	18 - 19
8 - 9	19 - 20
9 - 10.3	20 - 20.6

Précipitations moy/an (mm)

523 - 600
600 - 700
700 - 800
800 - 900
900 - 1000
1000 - 1100
1100 - 1200
1200 - 1294

Aire de Valorisation de l'Architecture et
du Patrimoine

— Limites de l'AVAP



0 0.25 0.5
Kms

1:30 000

Juin 2014

Sources : PNRL, BD Topo, Scan25, Scan100, ©Meteo France
BaseDeDonnées® ©IGN PPAR 2007-2013
Cartographie : A. HAMEL-SIT-PNR-PACA-Luberon

III- FAUNE - FLORE

Véritable massif calcaire accidenté et sauvage, ce massif constitue une mosaïque de milieux naturels : falaises, pelouses sèches, garrigues et forêts.

III-1 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF se définissent comme des secteurs particulièrement intéressants d'un point de vue biologique. Même si elles n'ont pas de portée réglementaire, ce sont de bons outils de connaissance du patrimoine naturel.

L'inventaire des ZNIEFF deuxième génération a recensé deux ZNIEFF de type 1 et deux ZNIEFF de type 2 sur le territoire d'Oppède. Ces ZNIEFF concernent le cours d'eau du Calavon, et le massif du Petit Luberon.

III-1.1 Le Calavon

Le Calavon (ZNIEFF type 2) : (ou Coulon selon sa localisation). Il présente la particularité de s'écouler sur un *substratum* tantôt entaillé dans des calcaires du Crétacé à faciès urgonien qui ont développé un relief karstique, tantôt façonné par les sables issus de la reprise de l'érosion sur les anciennes carrières d'ocre.

Dans le but de maintenir le continuum de l'hydrosystème, la ZNIEFF prend en compte la totalité du lit mineur et du lit majeur. Les limites au niveau des berges s'appuient sur les zones cultivées exclues de la ZNIEFF.

En revanche, elle englobe les pelouses psammophiles caractéristiques de ce cours d'eau. Cours d'eau à régime torrentiel méditerranéen, le Calavon présente des sables et galets décapés par les crues qui sont colonisés par des herbacées pionnières. Les saules et peupliers jouent un rôle fondamental comme initiateur dans l'amorce de la dynamique végétale. Ces formations forestières sont particulièrement bien représentées sur le cours aval du Calavon, alors que sur le cours amont s'exprime une ripisylve plus mature avec la présence du frêne oxyphyllé, de l'aulne glutineux et du chêne pubescent.

Mais le cours aval de cet hydrosystème, le plus anthropisé, est sensible et vulnérable en raison d'un faible débit moyen, de pertes souterraines, de prélèvements d'eau à des fins agricoles et industrielles de la pollution et de la présence de cultures qui ont souvent progressé au détriment de la ripisylve.

Le cours d'eau présente en effet un très fort intérêt patrimonial sur le plan faunistique avec la présence marquante de 46 espèces animales patrimoniales. Parmi celles-ci figurent 9 espèces déterminantes, le Petit Rhinolophe, le Minoptère de Schreibers, la Noctule de Leisler, le Vespère de Savi, ainsi qu'une population méditerranéenne, écologiquement intéressante comme le Castor d'Europe. Chez les Insectes, signalons la présence, parmi les Odonates patrimoniaux et du Sympétrum du Piémont (*Sympetrum pedemontanum*), recherchant préférentiellement les eaux profondes envahies de végétation, les prairies marécageuses, les ruisseaux, les canaux et les marais collinéens.

III-1.2 Le Luberon

III-1.2.1 Le Petit Luberon (ZNIEFF type 2)



Approche environnementale

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

La chaîne du Luberon s'étend sur environ 60 km, de Cavaillon à l'ouest à Manosque à l'est, entre le bassin du Calavon au nord et la Durance au sud. Dans la partie occidentale du massif, le petit Luberon est bien individualisé par son aspect géomorphologique, sa climatologie et par une végétation encore très méditerranéenne.

L'ensemble du massif du petit Luberon constitue une entité géographique fonctionnelle très bien individualisée. La ZNIEFF correspond à la totalité de cette entité à l'exclusion des agrosystèmes situés dans le secteur de la Font de l'Orme. De même, les agrosystèmes situés à la base même du massif ont été exclus de la zone.

La grande diversité des habitats, la climatologie, ainsi que les contraintes du milieu physique et plus particulièrement l'analyse géomorphologique confortent la définition du contour de la zone. Les versants chauds et secs portent d'importants taillis de chêne vert auquel est associé le pin d'Alep qui domine dans les milieux rupestres. Quelques boisements de chênes Pubescents colonisent la partie septentrionale du massif, plus fraîche, ainsi que les fonds de combes. Les garrigues à chêne kermès et à romarin se situent sur la base méridionale du massif.

Les crêtes sommitales orientales sont le domaine de la célèbre cédraie du petit Luberon. En revanche, les crêtes occidentales développent des milieux ouverts installés sur un karst à lapiaz. Elles sont pourvues d'une riche végétation herbacée, ce qui confère à ces espaces, depuis des temps très anciens, une vocation pastorale prononcée.

Le petit Luberon présente un intérêt exceptionnel pour la faune, on y dénombre au moins 75 espèces animales patrimoniales. Parmi celles-ci, on compte 28 espèces déterminantes. L'avifaune locale, d'intérêt patrimonial héberge essentiellement des espèces aviennes méditerranéennes ou d'affinité méridionale telles que le rare Vautour percnoptère, l'Aigle de Bonelli, la Bondrée apivore, le Circaète Jean-leblanc, le Busard cendré, l'Autour des palombes, le Faucon hobereau, le Faucon pèlerin, la Caille des blés,...

III.1.2.2 La crête du Petit Luberon (1114.3ha) (ZNIEFF type

1)

La partie occidentale des crêtes du massif du petit Luberon constitue une entité géographique fonctionnelle très bien individualisée. La ZNIEFF correspond à la totalité de cette entité, à l'exclusion des zones boisées des crêtes orientales et des hauts de combes qui en sont issus. Les contours de la ZNIEFF suivent la limite d'extension des pelouses xérophiles de crêtes.

Le tracé s'appuie sur les contraintes géomorphologiques. La ZNIEFF englobe ainsi le plateau sommital qui s'infléchit progressivement au nord vers tout un ensemble d'arêtes secondaires. Elle comporte également, au sud, d'imposantes parois rocheuses (Tête des Buisses, Canteduc, Rochers de Guinchon).

Les crêtes du petit Luberon possèdent un patrimoine faunistique d'un intérêt biologique assez élevé, 14 espèces animales patrimoniales y ont été recensées. Parmi celles-ci, on compte 7 espèces déterminantes telles que le rare Vautour percnoptère et l'Aigle de Bonelli, le Cincle plongeur, la Fauvette orphée, le Bruant fou, le Bruant ortolan ou encore le Lézard ocellé.

Plusieurs insectes patrimoniaux fréquentent également ces crêtes, on y retrouve





Territoire du
Parc naturel régional du Luberon

Commune d'Oppède AVAP ZNIEFF

Légende

ZNIEFF "Terre"

Type

-  1
-  2
-  Limite communale

ZNIEFF 84128100 : Le Calavon

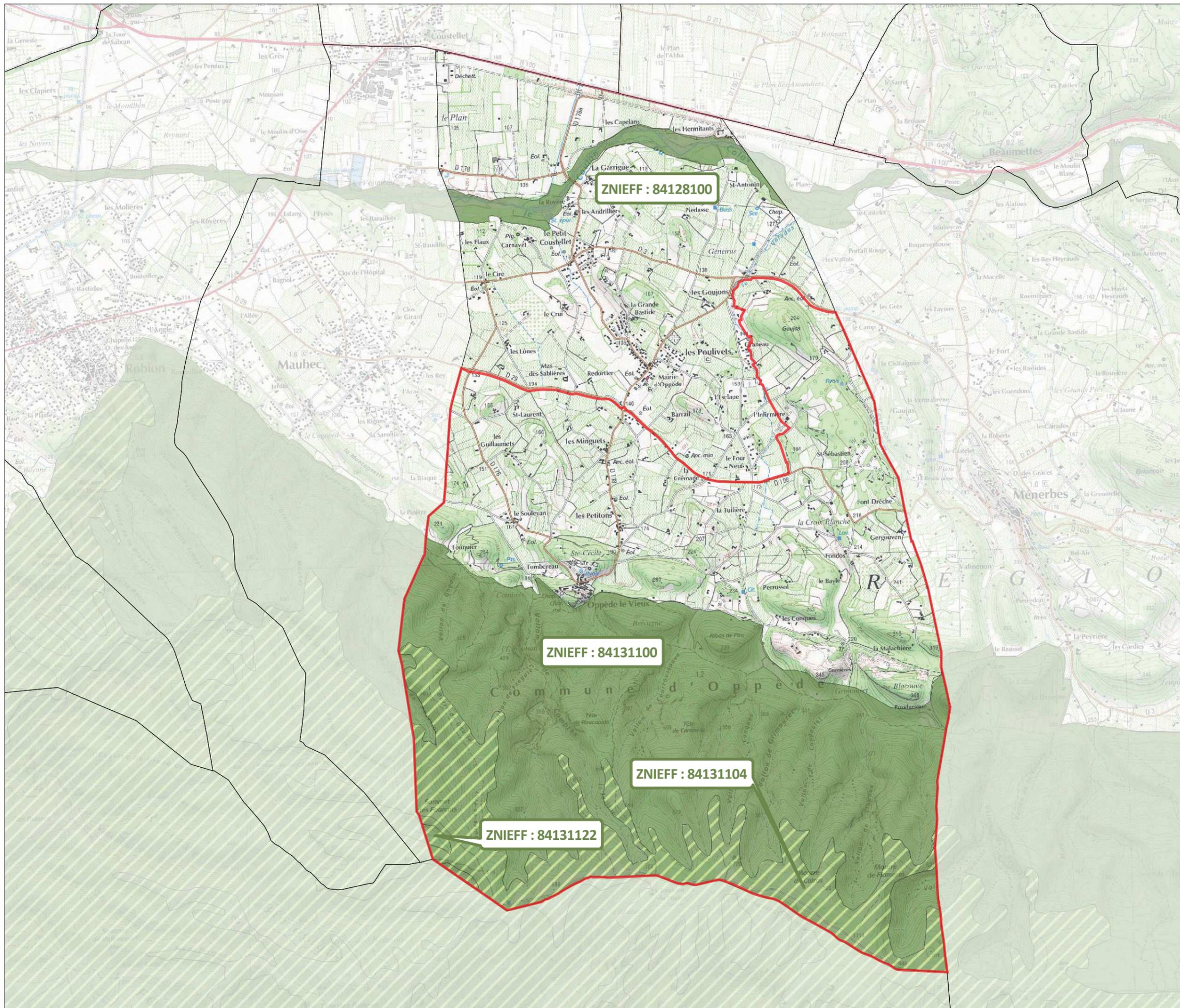
ZNIEFF 84131100 : Petit Luberon

ZNIEFF 84131104 : Crêtes du Petit Luberon

ZNIEFF 84131122 : Versants occidentaux
du Petit Luberon

**Aire de Valorisation de l'Architecture
et du Patrimoine**

 Limites de l'AVAP



0 0.25 0.5
Kms

1:30 000

Juin 2014

Sources : PNRL, BD Carto, Scan 25
BaseDeDonnées® ©IGN PFAR 2007-2013

Cartographie : A. HAMEL-SIT-PNR-PACA-Luberon

par exemple: le Criquet provençal, endémique des pelouses sèches, ou encore la Magicienne dentelée...

Les pelouses steppiques des crêtes du petit Luberon présentent en outre un haut degré d'originalité à la faveur de la présence de formations végétales et d'une flore rares en France, le crépis de Suffren. Dans d'autres milieux ouverts (pelouses, etc.) s'observent des espèces peu fréquentes: ophrys de Provence, gagée du Luberon, gagée des prés.

L'intérêt des pelouses steppiques des crêtes du petit Luberon réside donc dans le fait qu'il s'agit de zones refuges pour tout un contingent d'espèces d'intérêt patrimonial. Bénéficiant de conditions écologiques spécifiques, d'une structure et d'un niveau d'équilibre de l'écosystème à la fois simple et complexe, elles sont de véritables réservoirs génétiques.

III.1.2.3 Le versant occidental du Petit Luberon (5565.75 ha) (ZNIEFF type 1):

Cet ensemble s'étire sur l'adret occidental du petit Luberon, du vallon de Dégoutau (Puget) à l'est, aux parois rocheuses de Baude, au dessus du village de Robion, à l'ouest. Il se prolonge au nord, jusqu'au plateau sommital limité par de spectaculaires escarpements de calcaires compacts qui atteignent 150 m de hauteur, et au sud jusqu'aux parties cultivées de la plaine de la Durance. Environ 300 m en contrebas des crêtes, dans la zone de rupture de pente, on rencontre une succession de plateaux secondaires.

Des fermes isolées se sont installées dans un cadre austère, archétype du paysage méditerranéen, où la blancheur de la roche contraste avec le bleu du ciel. Soumis à une aridité et à une sécheresse extrême en saison estivale, ces milieux concentrent une végétation et une flore typiques de l'étage mésoméditerranéen, dont beaucoup d'espèces rares. Les garrigues épaisses et les pelouses sèches des versants secs, côtoient les formations des zones rocheuses (avec pinèdes de pin d'Alep) et des éboulis très exposés aux vents violents, aux variations de température, et aux phénomènes d'assèchement.

L'adret est entaillé de combes et de gorges profondes, orientées au sud et souvent inaccessibles : combe de l'Euse, gorges de Régalon, du Sauvage, de Baume Rousse, des Buisses, combe de Vidauque, etc. C'est la zone la plus sauvage et la plus impressionnante du Luberon. Des conditions microclimatiques ont favorisé l'installation d'une forêt galerie avec des essences de très grande taille et au feuillage très développé. Les autres combes qui bénéficient également d'un microclimat frais sont occupées par d'épais taillis de chêne vert. On y rencontre aussi d'autres formations adaptées à un contexte plus mésophile.

L'ubac s'étire du vallon du Beusset à l'est jusqu'au village de Robion à l'ouest, est entaillé de ravins et combes s'ouvrant vers le nord. Dans un contexte contrasté à la fois méditerranéen et montagnard, on retrouve sur les parties basses d'épaisses forêts d'essences variées (pin d'Alep, chênes, cèdre), tandis que les parties hautes et médianes sont colonisées par des garrigues à buis et à amélanchier. Les combes occidentales du petit Luberon revêtent un intérêt faunistique très élevé sur le plan patrimonial, 34 espèces animales patrimoniales ont été recensées (dont 11 déterminantes).

Dans ces combes nichent 3 couples du rare Vautour pernoptère mais aussi le Circaète Jean-le-blanc, le Busard cendré, le Faucon hobereau, l'Oedicnème criard, le Pigeon colombin, le Pigeon biset sauvagesous, le Petit-duc scops,



Approche environnementale

le Grand-duc d'Europe, la Chevêche d'Athéna ou Chouette Chevêche, le Monticole bleu, le Cincle plongeur, la Fauvette à lunettes, la Fauvette orphée, la Pie-grièche écorcheur, la Pie-grièche méridionale, le Moineau soulcie, le Bruant fou, le Bruant ortolan. Cette zone abrite aussi le seul couple d'Aigle de Bonelli nicheur dans le département du Vaucluse.

La zone englobe les garrigues à chêne kermès et à romarin dont l'extension tend à se limiter à l'est au niveau de la crête (nord-sud) surplombant le vallon de Dégoutau. À l'est de cette crête, le milieu présente un faciès différent dominé par les taillis et les bois de chêne vert et blanc.

Au Nord-ouest, les rochers de Baude correspondent à la limite des pelouses à brachypode rameux et des garrigues très rocheuses sur zone rupestre. Les parois rocheuses et les éboulis concentrent en outre une flore remarquable avec par exemple : Cléistogène tardif dans les hautes gorges de Régalon, Picride pauciflore à Champeau, tandis que les combes encaissées renferment une flore à tendance mésophile avec *Carex depauperata*. Dans ce grand ensemble où l'aridité domine et où pratiquement toutes les espèces sont adaptées à la xérophilie, deux fougères se sont réfugiées dans les très rares sites où l'humidité arrive encore à se maintenir.

III-2 Le réseau Natura 2000

La directive européenne « Habitats » (1992) vise à garantir la protection des milieux naturels et de certaines espèces d'intérêt communautaire, contribuant à assurer le maintien de la diversité biologique au sein des pays européens. Elle a pour objectif de constituer un réseau écologique européen cohérent d'aires géographiques délimitées, appelé réseau Natura 2000.

III-2.1 Zone Spéciale de Conservation « Massif du Luberon »

Le site abrite des végétations méso et supra-méditerranéennes d'un grand intérêt : pelouses des *Théro-Brachypodietea*, landes à Genêt de Villars, groupements rupestres, hêtraie...

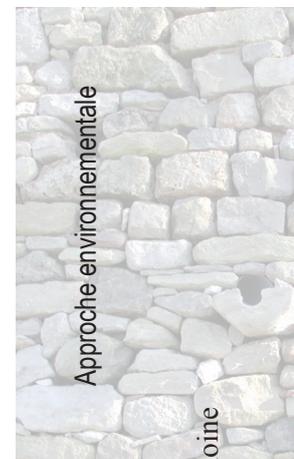
Le coléoptère *Curculionidae terricole Meira vaclusiana* est endémique de la région, il est inféodé aux pelouses sèches présentes dans les zones sommitales et les secteurs de «Craux».

L'hétéroptère *Miridae Laemocoris remanei* n'est connu que d'Espagne et de France où il n'a été identifié que de 3 stations dont la plus importante se trouve sur le massif du Luberon.

Les coléoptères *Curculionidae Eremiarhinus impressicollis et Pleurodirus aquisextanus*, ainsi que les hétéroptères *Tingidae Acalypta hellenica et Lasiacantha histricula*, inventoriés sur le site, font partie de la liste des espèces considérées par les spécialistes comme devant figurer dans la liste rouge régionale en cours d'étude

Ce massif calcaire, orienté est/ouest et formé au moment de la surrection des Pyrénées, est coupé dans sa partie centrale par une combe² dans laquelle coule l'Aiguebrun, seul cours d'eau du Massif du Luberon. La combe de Lourmarin constitue une séparation physique entre le Petit et le Grand Luberon. Le Petit

2: La combe de Lourmarin est un vallon encaissé, creusé du nord au sud par le cours de l'Aiguebrun dans le massif du Luberon. Elle est dominée par des versants escarpés, à l'ouest les crêts du Petit Luberon et à l'est les crêts du Grand Luberon.



Luberon, à l'ouest, est constitué de calcaires urgoniens, compacts, alors que le Grand Luberon, à l'est, est formé de calcaires marneux.

III-2.2 Zone Spéciale de Conservation « Le Calavon et l'Encreme »

Le cours du Calavon présente divers habitats naturels, dont la majorité est d'intérêt communautaire. Malgré des pressions humaines localement élevées (aval d'Apt), la plupart des habitats naturels caractéristiques des écosystèmes des rivières méditerranéennes est représenté, depuis les habitats caractéristiques des bancs mobiles et sables essentiellement, et des galets plus sporadiquement, jusqu'aux boisements sur berges très matures.

Le régime torrentiel méditerranéen et la récurrence des crues se traduisent par une bonne représentativité des systèmes pionniers, et notamment de l'habitat classé 3250 (rivières permanentes méditerranéennes à *Gladium flavum*) pour les parties du cours d'eau constamment en eau; et de l'habitat classé 3290 (rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion) pour les parties en eaux intermittentes. Le site présente également de belles ripisylves méditerranéennes à peupliers, avec quelques faciès alpins à l'amont. Ces ripisylves forment des corridors biologiques, particulièrement favorables aux chauves-souris.

III-3 ZICO et ZPS

Les ZICO (Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux) et les ZPS (Zones de Protection Spéciale) sont des applications de la directive européenne relative à la conservation des oiseaux sauvages de 1973. Cette directive impose aux états membres de classer en ZPS les territoires les plus appropriés à la conservation des espèces

Le massif du Petit Luberon représente un site d'importance nationale pour la reproduction de plusieurs espèces de rapaces qui font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat et afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution. Ainsi, les espèces inscrites sont : le Percnoptère d'Egypte (*Neophron percnopterus*), l'Aigle de Bonelli (*Hieraaetus fasciatus*), le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*).

La flore présente également un intérêt patrimonial remarquable, on y recense notamment des landes, broussailles, recrus, maquis des forêts (sempervirentes non résineuses, caducifoliées et de résineux), des pelouses sèches, des steppes ainsi que des éboulis rocheux, des dunes intérieures et des névés.

III-4 Arrêté préfectoral de biotope (massif du Petit Luberon)

Le préfet a fixé par arrêté les mesures tendant à favoriser sur tout ou partie du territoire d'un département la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie de certaines espèces.

Le périmètre concerné est délimité à l'est par la rive gauche du haut vallon de l'Aiguebrun, les sites rocheux du versant sud des Monts de Vaucluse et les collines de bord de Durance entre Pertuis et Mirabeau. L'ensemble représente une surface totale de 16 679 hectares et 68 ares.

Sont interdites :



Approche environnementale

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

- toutes les activités susceptibles de déranger les espèces de rapaces précitées et de modifier ou de détruire leur biotope
- la pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel, dans les sites rupestres (rochers et falaises de toutes dimensions).
- la recherche, notamment par la poursuite, des rapaces concernés, pour la prise de vue.
- le vol ou le survol par des engins volants de type U.L.M, deltaplane, planeur et parapente
- les activités agro-sylvo-pastorales traditionnelles continuent de s'exercer librement.

Des dérogations aux dispositions du présent arrêté pourront être accordées par le Préfet du Vaucluse, après avis du Directeur du Parc Naturel Régional du Luberon et du Directeur Régional de l'Office National des Forêts.

Synthèse des enjeux faunistiques et floristiques

Les enjeux environnementaux se caractérisent par la présence d'habitats et d'espèces d'une faune et d'une flore très riches et diversifiées.

En effet, le massif du Petit Luberon, classé Site Natura 2000, identifié par ailleurs dans la Charte du Parc comme secteur de valeur biologique majeure, possède une biodiversité remarquable, caractérisée par une mosaïque de milieux naturels comme les pelouses, les falaises, la forêt et les garrigues. Ces milieux sont considérés par l'Europe comme des habitats d'intérêt communautaire.

Ils ont aussi une importance au niveau national pour la reproduction de plusieurs espèces de rapaces. Le massif du petit Luberon est une de leurs aires vitales.





Parc naturel régional du Luberon

Territoire du Parc naturel régional du Luberon

Commune d'Oppède AVAP

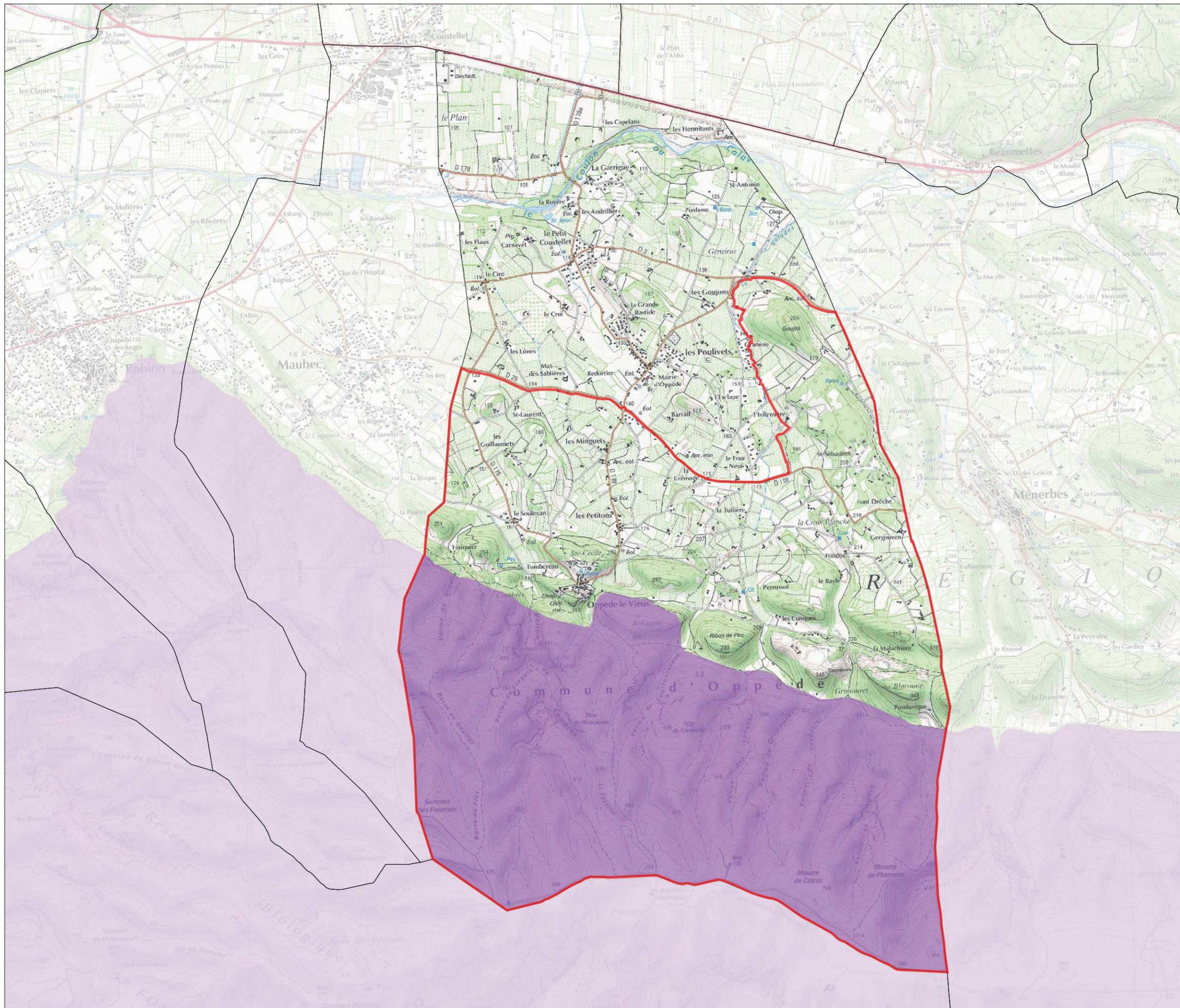
Natura 2000-Directive Oiseaux

Légende

- Limite communale
- ZSC FR9310075

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

- Limites de l'AVAP



0 0.25 0.5 Kms

1:30 000

Juin 2014

Sources : PNRL, BD Carto, Scan 25, DREAL PACA

BaseDeDonnées©IGN PFAIR 2007-2013

Cartographie : A. HAMEL-SIT-PNR-PACA-Luberon



Territoire du
Parc naturel régional du Luberon

Commune d'Oppède AVAP Natura 2000-Directive Habitat Inventaire des habitats

Légende

Natura 2000 - Directive Habitat

□ Périmètre des ZSC

ZSC FR9301587

Type de milieux

- Forestiers humides
- Forestiers secs
- Ouverts aquatiques ou humides
- Ouverts ou semi-ouverts secs
- Rocheux
- Artificiels

ZSC9301585

Type de milieux

- Chêne pubescent
- Chêne pubescent méditerranéenne
- Chêne vert
- Cedre
- matorral
- garrigue
- Lande a Genet de Villars
- Thero-Brachypodieta
- Xerobromion
- Autre pelouses
- Eboulis
- Falaises
- Falaises et Úboulis
- complexe de ravins
- Grotte
- zone incendiée
- Friches; cultures; friches

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

— Limites de l'AVAP



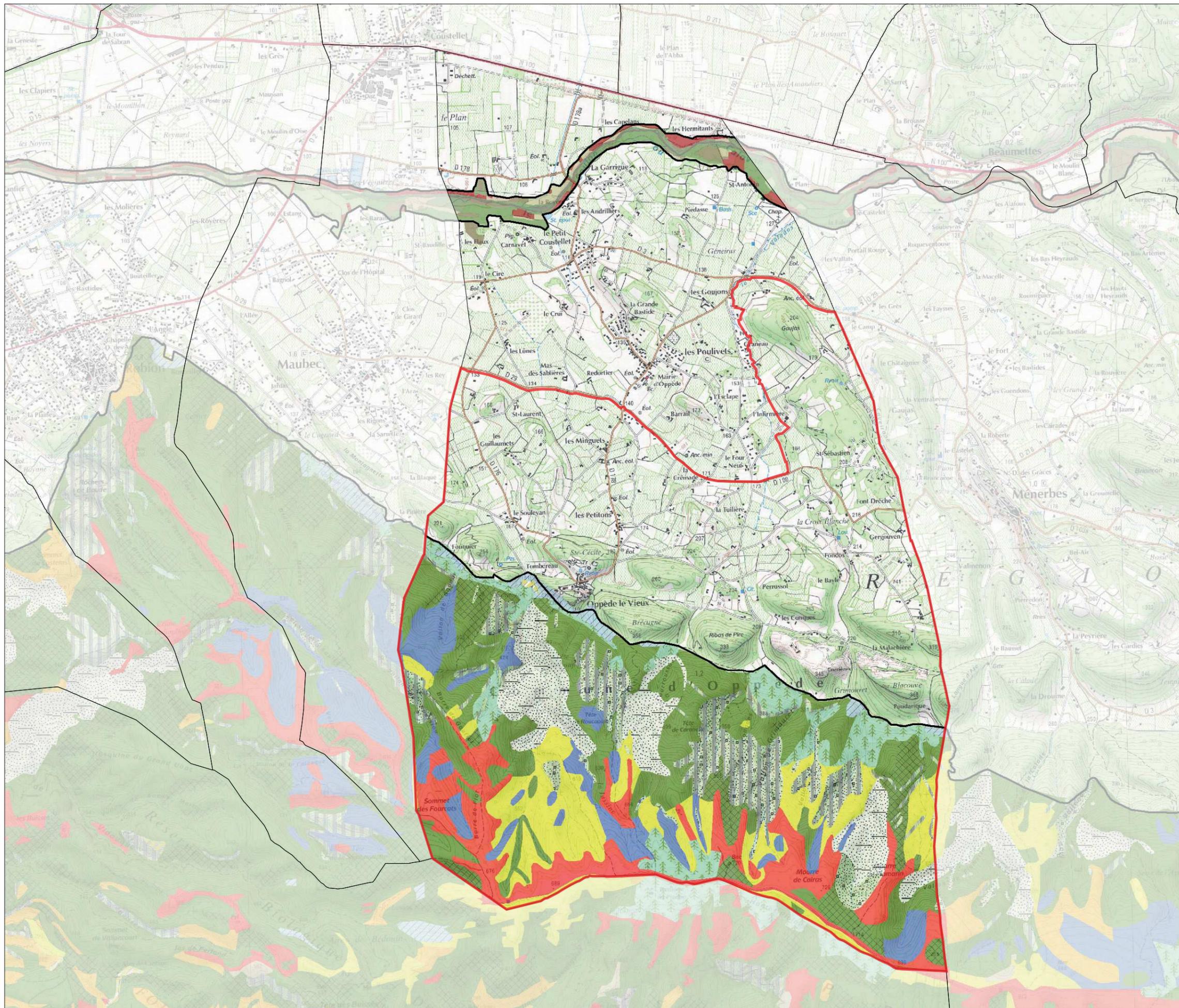
0 0.25 0.5 Kms

1:30 000

Juin 2014

Sources : PNRL, BD Carto, Scan 25
BaseDeDonnées® ©IGN PFA 2007-2013

Cartographie : A. HAMEL-SIT-PNR-PACA-Luberon





Parc naturel régional du Luberon

Territoire du Parc naturel régional du Luberon

Commune d'Oppède AVAP

Natura 2000-Directive Habitat Statut des habitats et état de conservation

Légende

□ Périmètre des ZSC

Etat de conservation

/// Bon

/// Moyen

/// Mauvais

Statut des habitats

■ Habitat d'intérêt prioritaire

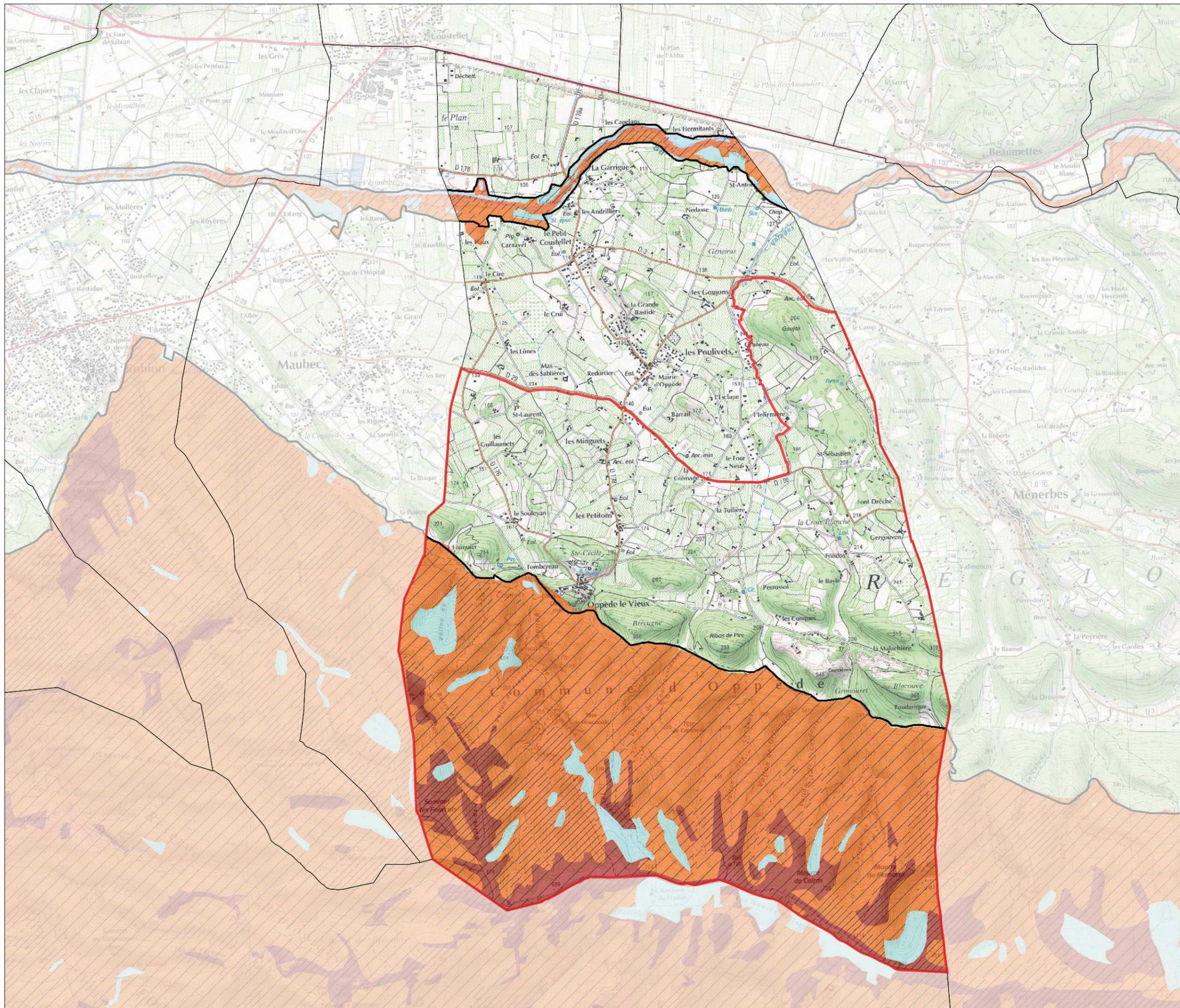
■ Habitat d'intérêt communautaire

■ Habitat hors Directive

□ Limite communale

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

— Limites de l'AVAP



0 0.25 0.5 Kms

1:30 000

Juin 2014

Sources : PNRL, BD Carto, Scan 25
BaseDeDonnées® ©IGN PFAR 2007-2013

Cartographie : A. HAMEL-SIT-PNR-PACA-Luberon

IV - LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

La charte du Parc identifie différentes zones en fonction de leur vocation préférentielle.

IV-1 Zone de Nature et de Silence

Cette zone correspond aux versants nord du Petit Luberon, qui couvrent la partie sud du territoire communal. Constituée de grands espaces inhabités, il s'agit d'une zone de « pleine nature », dont la vocation pastorale forestière et cynégétique doit être conservée. Les évolutions des documents d'urbanisme ne devront pas y autoriser de nouvelles constructions d'habitation ni d'installations classées pour la protection de l'environnement. L'extension des constructions d'habitation existantes reconnues habitables et les constructions nécessaires aux équipements publics, aux activités forestières et pastorales y sont autorisées dans le cadre des documents d'urbanisme dans la mesure où elles sont assorties de garanties quant au maintien de leur vocation.

IV-2 Les Secteurs de Valeur Biologique Majeure

Les inventaires réalisés sur le territoire du Parc du Luberon ont permis d'identifier des espaces remarquables du point de vue de la richesse écologique qu'ils recèlent. Ce sont les secteurs de valeur Biologique Majeure et milieux exceptionnels. Ils devront être pris en compte dans les documents d'urbanisme. Ainsi à Oppède ont été identifiés :

IV-2.1 Le Calavon

Le Calavon traverse la commune d'Oppède selon un axe est-ouest dans la partie nord du territoire communal. Le Calavon, est une voie naturelle d'écoulement des eaux entre le Petit Luberon et les Monts de Vaucluse, et présente un milieu linéaire naturel d'un grand intérêt. Les milieux dits humides au sein de la Provence constituent ainsi des biotopes rares, présentant une grande originalité biologique.

Le secteur de Valeur Biologique Majeure du Calavon s'étire sur 721 hectares et sur plus de 50 km d'est en ouest, le long de la rivière du Calavon, entre sa confluence avec la Durance en aval de Cavaillon et l'entrée des gorges d'Oppédette dans les Alpes de Haute-Provence, avec cependant une interruption au niveau d'Apt. Le Calavon prend sa source vers Banon, puis après avoir coulé du nord vers le sud, change d'orientation vers Céreste pour prendre un tracé rigoureusement est-ouest.

Le Calavon est un hydrosystème sensible et vulnérable en raison d'un faible débit et d'un débit d'étiage sévère, provoqué par un régime irrégulier des pluies, notamment des faibles précipitations estivales, l'existence d'un réseau karstique dans le lit supérieur qui conduit à des pertes souterraines, et les prélèvements d'eau à usage agricole et industriel. De plus, le cours inférieur du Calavon a été fortement pollué par les rejets très concentrés d'eaux usées des confiseurs d'Apt et des égouts de la ville. Malgré tous ces impacts, la qualité générale de l'écosystème est satisfaisante puisqu'il présente des éléments biologiques de première importance.



Approche environnementale

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

La zone centrale du lit mineur est occupée par l'eau riche en algues dont 50 espèces ont été recensées (35 *chromophytes*, 15 *chlorophytes*, 3 *cyanophycées* et 1 *euglenophytes*). Il s'agit essentiellement d'espèces de rivière à écoulement des eaux peu rapide conduisant à la stagnation des eaux. Parmi les plantes à fleurs dans les milieux d'eau courante et claire, on trouve la renoncule flottante... Dans les eaux dormantes, on peut rencontrer une autre renoncule aquatique peu courante : *Ranunculus trichophyllus*.

Le secteur bénéficie également d'une avifaune d'exception. En effet, 134 espèces d'oiseaux sont présentes à des degrés divers dans la zone de 200 mètres de part et d'autre du Calavon. En tant que milieu humide, la rivière abrite une végétation dense et d'eau calme, propice à la nidification. Parmi ces nicheurs, citons : la bouscarde de cetti, la bergeronnette des ruisseaux, le martin pêcheur... ; tandis que les troncs d'arbres et les vieilles branches des grands peupliers et vieux arbres, hébergent des espèces cavernicoles telles que : le pic vert ou encore la mésange bleue et la mésange charbonnière. Les zones de cultures proximales constituent également pour la faune des milieux ouverts où peuvent se manifester des espèces très spécifiques telles que : la bergeronnette grise, le gobemouche gris ... Dans les zones boisées, associations de grands arbres et arbustes, les strates de végétation les plus élevées, les futaies et les hautes frondaisons abritent des oiseaux tels que : le loriot, le pinson,... Dans les arbustes et les zones de fourrés, vivent : le rouge-gorge, le troglodyte mignon, ... Dans les zones de petites falaises de marne qui bordent parfois le Calavon ou les milieux de rochers qui peuvent exister, vivent : le guêpier, le rougequeue noir,...

Parmi les oiseaux migrateurs, de nombreux oiseaux fréquentent le Calavon. Près de l'eau, on note la présence de : l'échasse blanche, l'aigrette garzette, le pipit des prés, le cincle plongeur,... Enfin, plus loin des berges, mais dans la ripisilve proche, sont également présents : le circaète Jean-le-Blanc, le faucon kobez,

On recense également :

- 29 espèces de mammifères, dont deux chauves-souris qui se réfugient souvent sous les ponts. Sont également signalés : le castor tout au long de la rivière, le ragondin, le campagnol amphibie, le mulot ...
- 9 espèces d'amphibiens ont été recensées tels que la salamandre tachetée...
- en ce qui concerne les reptiles, il est surtout important de signaler la présence de la cistude très rare et très discrète tortue d'eau en voie de disparition et protégée, le lézard des murailles...
- 40 espèces de mollusques ont été identifiées.

On rencontre également 300 espèces de coléoptères qui ont été recensés dont les plus remarquables sont : le grand capricorne, *Pardileus calceatus*, *Demetrias*,... et 30 espèces d'Hétéroptères. Enfin l'espèce la plus intéressante d'orthoptère est la *Paracinema tricolor* bisignate.

IV - 2.2 Le Petit Luberon

D'une superficie totale de 10 900 hectares, le massif du Petit-Luberon, orienté est-ouest, est un anticlinal encadré par deux synclinaux délimités par :

- les vallées du Calavon, de l'Enchrême et du Largue au nord
- la vallée de la Durance au sud

Cette chaîne est divisée en deux massifs d'aspects géomorphologiques très



différents :

- le petit Luberon situé à l'ouest culmine à 727 mètres
- le grand Luberon à l'est (1 125 m) séparés par un drain naturel que constitue la profonde vallée de l'Aiguebrun

À l'extrémité sud de la commune d'Oppède, on retrouve les pelouses steppiques des crêtes sommitales. Les crêtes sommitales du petit Luberon présentent une altitude moyenne de 600 à 700 mètres et sont occupées par un vaste plateau aride pouvant atteindre localement 500 mètres de largeur. Il est limité au sud et à l'ouest par d'imposantes falaises et s'infléchit doucement vers le nord par une série d'arrêtes secondaires. Ce plateau se caractérise géologiquement par une roche calcaire très dure de type urgonien favorisant un modèle karstique à lapiaz.

Les pelouses des crêtes du petit Luberon constituent des associations végétales très typées. On retrouve sur les crêtes du petit Luberon, des espèces extrêmement rares et intéressantes, notons en outre des exemples d'espèces jouissant d'une protection nationale : *gagea saxatilis*..., des espèces rares ou intéressantes inscrites au livre Rouge de la région PACA et dont la rareté est liée à la marginalité écologique de ces pelouses à aire très disjointe : *arenaria aggregata*, *plantago argentea*... On y rencontre également des espèces végétales tout simplement intéressantes comme : *valeriana tuberosa*, *iberis saxatilis*...

Le stipe penné graminée d'origine sarmatique, par son abondance sur les crêtes du petit Luberon les plus exposées au mistral, lui confère un aspect d'une grande beauté. Au niveau entomologique, ces milieux constituent une réserve d'une intensité et d'une rareté exceptionnelle, notamment par la présence d'espèces steppiques, rares en pleine région méditerranéenne.

Parmi les papillons de jour les plus intéressants on peut noter, *Erebia epistygne* et chez les diurnes, *Acrocercops*. Ces milieux ouverts constituent donc un précieux réservoir d'insectes.

En ce qui concerne la faune vertébrée, beaucoup d'oiseaux fréquentent ces zones ouvertes, certains nichent et vivent toute l'année et sont sédentaires. Au niveau de la faune invertébrée, les vallons des versants nord du petit Luberon maintiennent un maximum d'espèces grâce à des facteurs naturels favorables qui s'y manifestent : abri, humidité, température.

La flore des crêtes du petit Luberon présente un intérêt particulier avec par exemple : *stipa pennata*. Dans certains valons on trouve le Tramède nid d'abeille, champignon Nord-africain du bois mort du chêne,... Cohabitent également des éléments de la flore forestière des régions chaudes tels la salsepareille ou le viorne tin installés au pied du massif avec des espèces d'origine plus montagnarde comme : *Brachypodium silvaticum* ou *Mycelis murali*.

Le relief est ici un élément dominant du paysage et souvent synonyme d'éléments rocheux, parfois de falaises dans le cirque rocheux, de petites barres rocheuses et des zones d'éboulis parfois impressionnantes. Tous ces escarpements rocheux accueillent nombre d'espèces intéressantes. Dans certains vallons bien encaissés, aux conditions climatiques fortement contrastées, on rencontre des espèces eurafricaines qui cohabitent avec des espèces d'origine tempérées. En ce qui concerne la faune vertébrée, on retrouve dans les milieux ouverts bon nombre de reptiles (la vipère aspic,...), parmi les mammifères on rencontre :



le campagnol provençal et le lièvre. Les oiseaux qui fréquentent ces milieux de pelouses et d'arbustes sont par exemple : le bruant ortolan, le bruant zizi, ... Mais ces zones sont également fréquentées par des rapaces (le circaès Jean le Blanc, le faucon...) tandis que les bois et forêts abritent une faune spécifique avec la couleuvre d'Aesculape.

Et parmi les oiseaux, on peut citer : le pic noir, l'épervier, en outre les zones rocheuses des grands ravins, abritent quant à elles : le martinet alpin, l'hirondelle de rochers.

IV-3 Les espaces ruraux et les terroirs agricoles

La charte distingue des zones de montagne sèche et des terroirs irrigables.

IV-3.1 La Montagne sèche

Elle se caractérise par une mosaïque de parcelles boisées et de terres agricoles traversées par une trame de talus et de bosquets, le tout constituant des agro-écosystèmes de grande qualité biologique.

Sur cette zone devra être menée une recherche pour valoriser "l'agriculture sèche". La culture de la vigne doit notamment y être encouragée par des incitations multiples. Plus globalement, cette zone fera l'objet d'une importante recherche de moyens pour y maintenir et y développer de façon significative l'emploi et l'occupation agricole du sol. La relative déprise agricole ne doit pas donner lieu à un mitage de l'espace par des bâtiments d'habitation et d'activité, coûteux en desserte par les services publics et difficiles à intégrer dans les sites paysagers.

IV-3.2 Les terroirs irrigables

Il s'agit de la zone ayant donné lieu à d'importants programmes de valorisation agricole (irrigation, ...).

Sur l'ensemble des terroirs de plaine, les plus fertiles du territoire du Parc, les communes s'engagent à privilégier la gestion "en bon père de famille" en évitant que s'y développent des occupations irréversibles, leur conservant pour l'avenir des possibilités d'adaptation à des usages agricoles non prévisibles dans le présent.

IV-4 Des zones d'urbanisation dense

Tout en assurant une capacité d'accueil suffisante, les documents d'urbanisme gèreront au mieux les espaces à construire dans le souci :

- d'assurer une gestion rationnelle de l'espace ;
- d'organiser et d'améliorer le cadre de vie des habitants ;
- d'éviter la banalisation d'un environnement naturel et bâti de qualité.

Le plan du Parc identifie également différentes unités paysagères sur son territoire. Le village d'Oppède-le-vieux, situé sur les contreforts nord du Petit Luberon se trouve à l'interface entre l'unité paysagère du «Pays d'Apt» et l'unité paysagère « du Luberon intérieur».



Approche environnementale

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

IV-5 Geopark

Le Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon a intégré le réseau des «European et Global Geoparks» en octobre 2004. Ce réseau, placé sous l'égide de l'UNESCO, comprend 50 Geoparks dans le monde dont 2 en France (en Région PACA).

Un Geopark est un territoire présentant une richesse géologique remarquable par son intérêt scientifique, sa rareté, son aspect esthétique ou son intérêt pédagogique. Le patrimoine géologique y est mis en valeur et représente un atout pour le développement local. Le territoire du Geopark du Luberon concerne toutes les communes du Parc Naturel Régional du Luberon.

- 3 sites majeurs ont été retenus : les sites classés en Réserve Naturelle nationale - le massif classé des Ocres, le stratotype de l'Aptien et l'ensemble des marnes grises aptiennes.
- 6 sites secondaires ont été identifiés. Parmi eux, le site « Plateau de Molasse » concerne pour partie la commune d'Oppède. Ce site s'étend d'est en ouest sur les versants nord du Luberon de Castellet à Maubec.

IV-6 Réserve de Biosphère de l'UNESCO

En 1997, le territoire du Parc Naturel Régional du Luberon, né vingt ans plus tôt, a été reconnu comme réserve de biosphère par l'UNESCO. (Ecosystème principaux : forêt sclerophylle, paysage boisé ou garrigue).

Les réserves de biosphère sont des secteurs terrestres et des écosystèmes. Une répartition par zones et une gestion appropriée sont combinées avec l'utilisation des ressources naturelles au profit des communautés locales. Les réserves de biosphère combinent trois fonctions complémentaires :

- La conservation des écosystèmes, des paysages, des espèces et de leurs patrimoines génétiques doit y être assurée, aussi bien dans les zones naturelles que celles qui sont exploitées par l'agrosylviculture, la pêche, la chasse, le tourisme ou toute autre activité. Des pratiques respectueuses de l'environnement sont privilégiées.
- Les réserves jouent aussi un rôle dans le développement économique et social respectant la nature et la culture locale. Ceci implique que la population prenne une part active à la gestion durable des territoires et soit impliquée dans les prises de décision.
- Enfin, plus qu'ailleurs, une importance particulière est accordée à la recherche et aux études, à l'observation continue de l'environnement, à la formation et l'éducation du public - des jeunes en particulier - car elles fournissent un réel appui pour envisager de façon plus éclairée l'avenir du territoire et de ses habitants.

Synthèse des enjeux

La Charte du Parc naturel régional du Luberon identifie dans le Plan qui l'accompagne, différents secteurs à vocation préférentielle.

Le vieux village d'Oppède se trouve à la limite entre les terroirs agricoles de « montagne sèche » dont la vocation agricole des sols est à préserver et la zone de nature et de silence, zone de pleine nature du Parc du Luberon, où toute nouvelle construction est interdite.

Par ailleurs, le village est considéré comme un point d'appel visuel majeur qui participe au renforcement de la qualité paysagère de l'ensemble du territoire.



Approche environnementale

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

CHARTRE

Objectif 2021

Commune d'oppède AVAP



Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Limites de l'AVAP

Accompagner le renouvellement urbain et maîtriser le développement de l'urbanisation

L'occupation des sols par l'urbanisation, telle qu'elle est représentée sur le plan, est une "image" au 1/65 000 ème de l'urbanisation dense et semi-dense du territoire, réalisée à partir de photographies aériennes (IGN 2005). En conséquence, ne figurent pas sur le plan les parties encore non construites des zones urbanisables des documents d'urbanisme approuvés au 09/07/07, à l'exception des zones constructibles.

- Réaliser le renouvellement urbain et la mise en valeur des centres anciens des communes
- Intégrer l'urbanisation de type pavillonnaire dans la continuité urbaine des communes
- Requalifier les zones d'activités en entrée de communes

Veiller à une gestion patrimoniale et raisonnée des sols en conservant les terroirs agricoles

- Espace rural aux terroirs agricoles irrigables
- Plaine alluviale
- Espace rural et terroirs agricoles de « montagne sèche »

Conserver au territoire une vaste zone de pleine nature et de valeur biologique majeure

- « Zone de Nature et de Silence » où le caractère de « pleine nature » doit être renforcé
- « Secteur de Valeur Biologique Majeure » devant faire l'objet d'un suivi attentif
- « Milieux naturels exceptionnels » devant faire l'objet de mesures de protection réglementaire

Renforcer la qualité paysagère de l'ensemble du territoire

- Unité paysagère dont les éléments structurant du paysage doivent faire l'objet d'un suivi attentif
- Points de vue panoramique majeurs
- Seuils de vue / couloirs de vue
- Points d'appel visuels majeurs
- Cordons de ripisylve
- Crêtes majeures
- Petites crêtes secondaires
- Affleurements rocheux majeurs
- Éléments de structuration du micro-paysage (haies)
- Secteur de requalification paysagère des abords de routes

- Réseau hydrographique
- Canaux
- Limite du périmètre d'étude
- Limites communales

Echelle : 1/65000

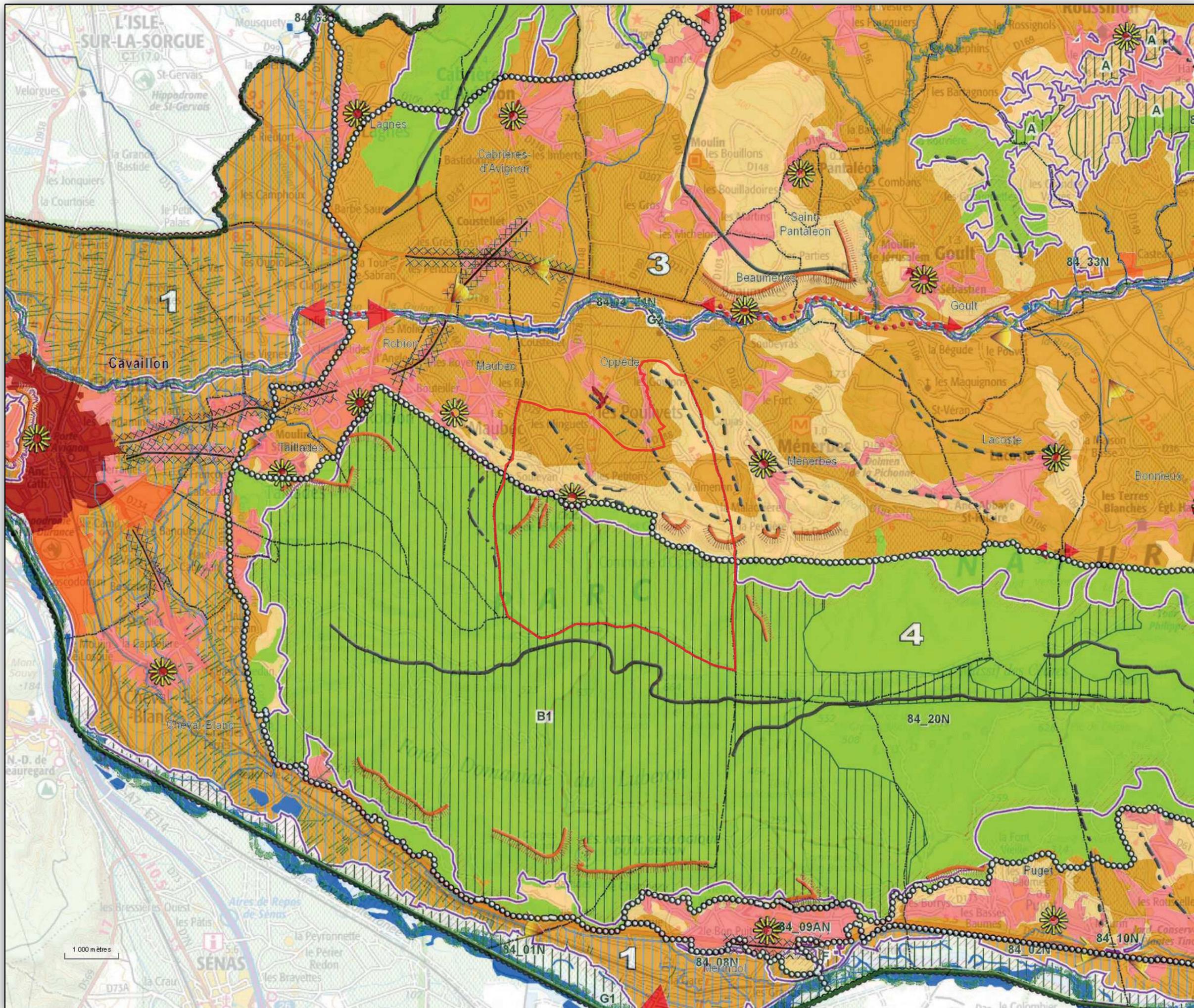
Il s'agit de l'échelle de visualisation, l'échelle cartographique est figée au 65 000ème
Plan de la Charte
Parc naturel régional du Luberon (PNRL)

Sources : PNRL, RING, DIREN, CG 84, CG 04, DRAC, IGN, CRIGE
© IGN : BD Cartho, BD ALI, BD Carthage, Scan 100

Juin 2014

Article R333-3 code de l'environnement (5b) :
"La Charte comprend un plan du périmètre d'étude sur lequel sont délimitées, en fonction du patrimoine, les différentes zones où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le rapport; le plan caractérise toutes les zones du territoire selon leur nature et leur vocation dominante."

Conformément à l'article R333-3 du code de l'environnement, le présent plan fait partie intégrante de la Charte.
En cette qualité, il ne pourra être modifié que par la procédure de révision de la Charte



1 000 m ètres

ID	NOM	Inventaire	Classement
82	Restes du Chateau	non	oui
83	Eglise ND d'Alydon	oui	non
84	Croix romane	oui	non
141	Maison rue du petit Four	oui	non
144	Puits du XVIII	oui	non



Parc
naturel
régional
du Luberon

Territoire du
Parc naturel régional du Luberon

Commune d'Oppède AVAP

Les monuments historiques

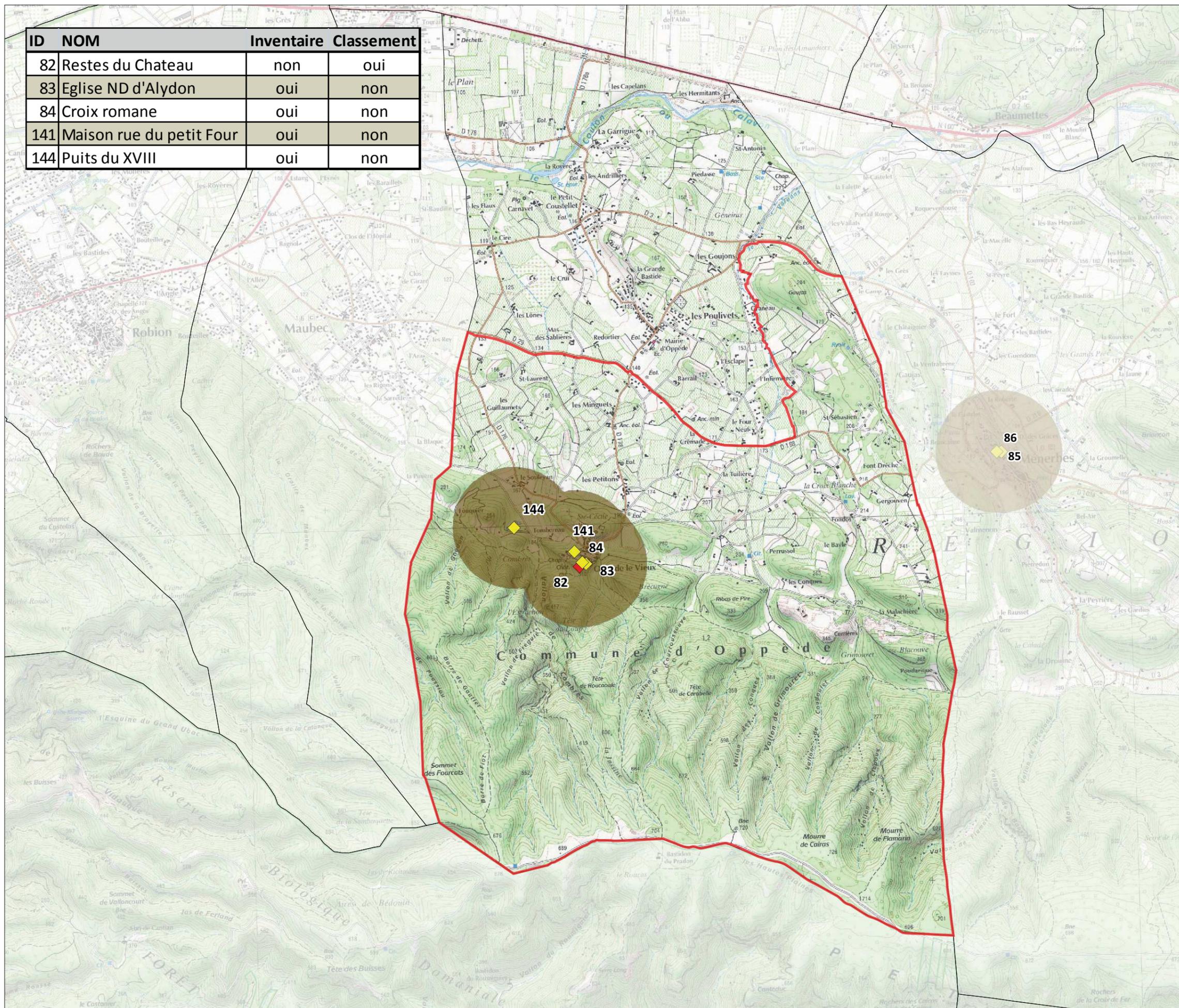
Légende

Monuments historiques

- Inscrits
- Classés
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Limite communale

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

- Limites de l'AVAP



0 0.25 0.5
Kms

1:30 000

Juin 2014

Sources : PNRL, BD Carto, Scan 25
BaseDeDonnées® ©IGN PFA 2007-2013

Cartographie : A. HAMEL-SIT-PNR-PACA-Luberon



Territoire du Parc naturel régional du Luberon

Commune d'Oppède AVAP

Le patrimoine rural

Légende

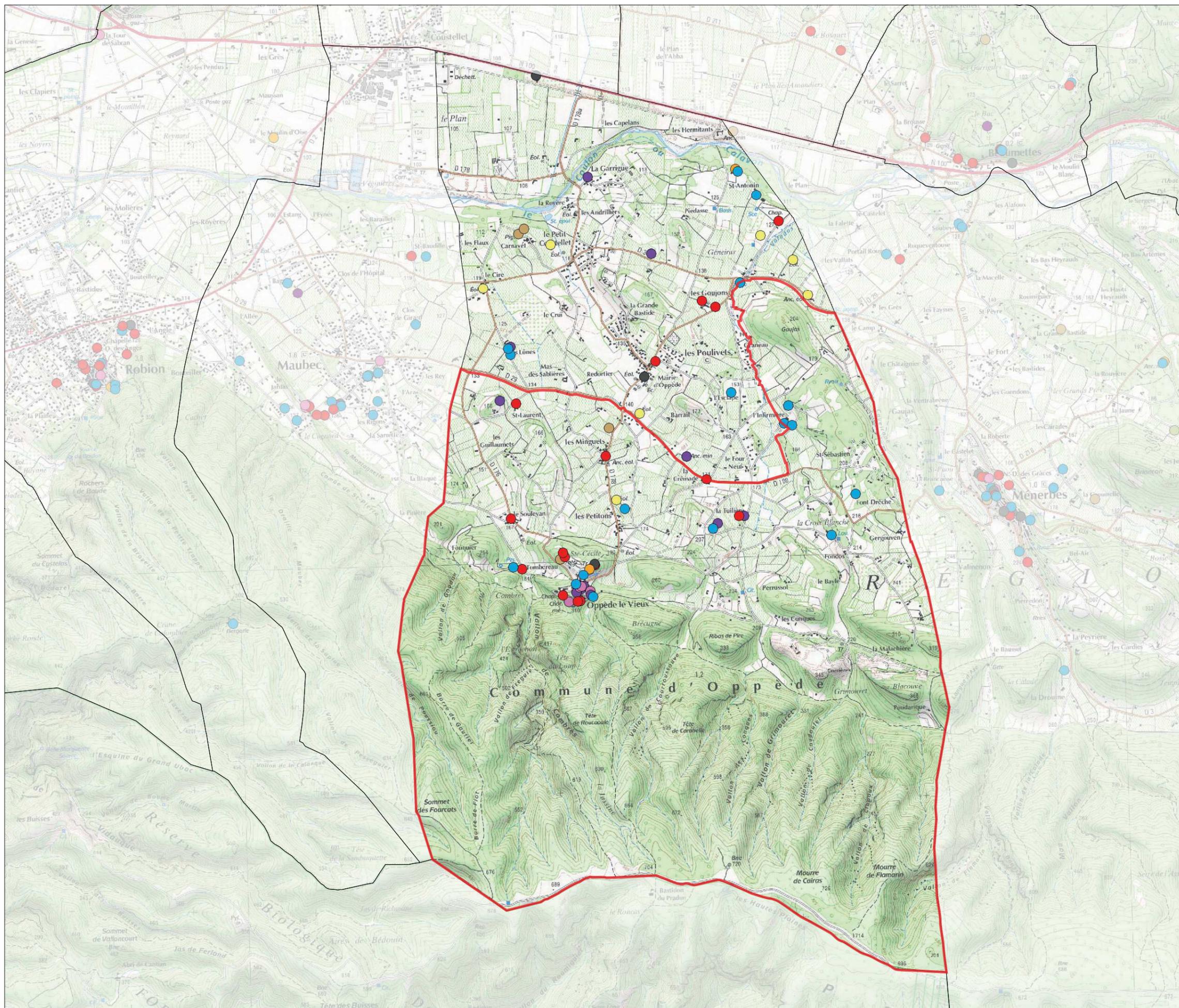
Inventaire du patrimoine rural du Parc

Thème

- Agricole
- Agro-pastoral
- Artisanal
- Civil
- Domestique
- Funéraire, commémoratif et votif
- Hydraulique
- Industriel
- Religieux
- Limite communale

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

- Limites de l'AVAP



0 0.25 0.5 Kms

1:30 000

Juin 2014

Sources : PNRL, BD Carto, Scan 25
BaseDeDonnées©IGN PPAR 2007-2013

Cartographie : A. HAMEL-SIT-PNR-PACA-Luberon

Conclusion

Installé sur un piton rocheux au pied du versant nord du Petit Luberon, le village du vieil Oppède est orienté au nord, en surplomb sur la vallée du Calavon. Le village perché, dont la silhouette se détache sur les versants du Petit Luberon et la plaine agricole qu'il domine composent un ensemble paysager et patrimonial remarquable parmi les plus emblématiques du Luberon.

L'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine d'Oppède reprend au sud la limite communale d'Oppède, située sur la crête du Petit Luberon, et s'étend au nord jusqu'à la route départementale 3, sur une partie de la plaine agricole où se trouvent les reliefs collinaires et les fermes remarquables.

Le versant nord du Petit Luberon est un espace naturel remarquable, doté de nombreux périmètres de protection et d'inventaire visant à protéger la faune et la flore qui lui sont spécifiques. Plusieurs de ces périmètres de protection et de mise en valeur se recoupent avec le périmètre de l'AVAP et l'on y retrouve ainsi :

Différents périmètres d'inventaires :

- La ZNIEFF de type 2 : Petit Luberon (84131100)
- La ZNIEFF de type 1 : Crêtes du Petit Luberon (84131104)
- La ZNIEFF de type 1 : Versants Occidentaux du Petit Luberon (84131122)

Différents Périmètres de protection :

- La Zone Spéciale de Conservation « Massif du Luberon » (FR9301585)
- La Zone de Protections Spéciales « Massif du Petit Luberon » (FR9310075)
- L'arrêté préfectoral de Protection de Biotope « Grands rapaces du Luberon » (FR3800167)

Par ailleurs, la Charte du Parc Naturel Régional du Luberon identifie :

- Une « Zone de Nature et de Silence » constituée de grands espaces inhabités et considérée comme une zone de pleine nature
- Des Secteurs de Valeur Biologique Majeure qui permettent d'identifier des espaces remarquables sur le plan de la richesse écologique

Enfin, on retrouve également dans le périmètre de l'AVAP

- Certaines aires centrales de la réserve de Biosphère Luberon-Lure
- Le site secondaire « Plateau de Molasse » du territoire du Géoparc du Luberon

L'ensemble de ces périmètres viennent confirmer l'exceptionnelle richesse écologique et paysagère des milieux rencontrés sur la commune d'Oppède. Une très large majorité d'entre eux concernent spécifiquement le versant Nord et le sommet du Petit Luberon, situés au sud du site du Vieil Oppède. Ils recoupent donc le périmètre de l'AVAP et s'intègrent ainsi dans la zone AA qui régit « l'espace agricole et forestier à fort caractère paysager ». Cette zone « contient d'une part les cônes de vue majeurs vers le Luberon, les versants du Petit Luberon sur lesquels se détache la silhouette du vieux village ; d'autre part, les hameaux ; Petitions, Minguets, Souléyan, dont le caractère pittoresque est de première importance dans l'approche vers le vieux village ; et enfin, les espaces agricoles remarquables ponctués de fermes isolées caractéristiques de l'habitat rural du Luberon et représentatives de l'histoire de



l'occupation des sols et des activités qui ont forgé l'identité du territoire » (cf. Document 8 – Règlement de l'AVAP). Cette zone vient délimiter un territoire à la valeur paysagère et esthétique de grande qualité. À ce titre sa préservation est de la première importance et constitue l'objectif principal du règlement de cette zone.

Il faut donc souligner que le caractère à la fois remarquable et fragile de cet espace paysager, composé des versants nord du Petit Luberon et de la plaine agricole, est inscrit dans le règlement et fait de la protection de ce caractère un objectif fondamental. Aucune incidence négative ne semble à envisager sur les zones à enjeux environnementaux car dans le périmètre de l'AVAP, la protection de versants nord du Petit Luberon est une priorité cela s'inscrit dans la pleine continuité des démarches de protection des milieux remarquables engagés au travers des différents périmètres de protection citées précédemment.



Approche environnementale

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine